



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.27  
23 octobre 1990

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 27e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 9 octobre 1990, à 15 heures

**Président :** M. de MARCO (Malte)  
**puis :** M. AWOONOR (Ghana)  
(Vice-Président)  
M. de MARCO (Malte)

Hommage à la mémoire du cheikh Rashid Bin Saeed Al-Maktoum, Vice-Président et Premier Ministre des Emirats arabes unis et souverain de Dubaï

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Husrat (Antigua-et-Barbuda)  
M. King (Barbade)  
M. Mwanansniku (Zambie)  
M. Cenac (Sainte-Lucie)  
M. Bull (Libéria)

Organisation des travaux

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 h 25.

**HOMMAGE A LA MEMOIRE DU CHEIKH RASHID BIN SAEED AL-MAKTOUM, VICE-PRESIDENT ET PREMIER MINISTRE DES EMIRATS ARABES UNIS ET SOUVERAIN DE DUBAI**

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : C'est avec un profond regret que je dois informer l'Assemblée du décès de S. A. Cheikh Rashid bin Saeed Al-Maktoum, Vice-Président et Premier Ministre des Emirats arabes unis et souverain de Dubaï. S. A. Cheikh Rashid bin Saeed Al-Maktoum est devenu souverain de Dubaï en 1958, Vice-Président des Emirats arabes unis en 1971 et Premier Ministre en 1980. Son souvenir restera gravé dans nos mémoires en raison de sa sage direction et de son dévouement inlassable aux Emirats arabes unis.

Au nom de l'Assemblée générale et en mon nom propre, je demande au représentant des Emirats arabes unis de transmettre nos sincères condoléances au Gouvernement et aux peuples des Emirats arabes unis ainsi qu'à la famille endeuillée.

J'invite maintenant les membres de l'Assemblée à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de S. A. Cheikh Rashid bin Saeed Al-Maktoum.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Koweït, qui parlera au nom du Groupe des Etats arabes.

**M. ABULHASAN** (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Au nom des Etats membres du Groupe arabe, que le Koweït a l'honneur de présider pour le mois en cours, je voudrais exprimer mes sincères condoléances à la délégation des Emirats arabes unis à l'occasion du décès du Cheikh Rashid bin Saeed Al-Maktoum, Vice-Président et Premier Ministre des Etats arabes unis et souverain de Dubaï.

Comme les Emirats arabes unis, nous déplorons la perte de l'un des fondateurs de l'Etat moderne des Emirats qui, tout au long de sa grande histoire, a agi en défenseur ardent du bien-être de son peuple et de la promotion de la cause arabe en général. Nous prions la délégation des Emirats arabes unis de bien vouloir transmettre nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple des Emirats en cette triste occasion.

Fasse Allah, le Tout-Puissant, que son âme repose en paix! Nous retournerons tous à Dieu, notre Créateur.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Pologne, qui parlera au nom du Groupe des Etats de l'Europe de l'Est.

**M. PAMLAK** (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Groupe des Etats de l'Europe de l'Est, je voudrais m'associer aux orateurs précédents qui ont exprimé leurs condoléances au Gouvernement et au peuple des Emirats arabes unis à l'occasion de la disparition tragique de leur Premier Ministre.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Sierra Leone, qui parlera au nom du Groupe des Etats africains.

**M. KARGBO** (Sierra Leone) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Groupe des Etats africains aux Nations Unies, j'ai le devoir solennel de rendre hommage à la mémoire de S. A. le Cheikh Rashid bin Saeed Al-Maktoum, Vice-Président et Premier Ministre des Emirats arabes unis et souverain de Dubaï. Nous connaissons tous les qualités de ce noble homme d'Etat et nous regrettons profondément qu'il ne soit plus des nôtres.

Pour terminer, qu'il me soit permis d'exprimer nos condoléances les plus sincères à la famille, au peuple et au Gouvernement des Emirats arabes unis.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui parlera au nom du Groupe des Etats d'Asie.

M. AL-FATTAL (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris la nouvelle du décès du Cheikh Rashid bin Saeed Al-Maktoum, Vice-Président et Premier Ministre des Emirats arabes unis et souverain de Dubaï.

Au nom du Groupe des Etats d'Asie aux Nations Unies, que j'ai l'honneur de présider, et en mon nom personnel, j'exprime mes condoléances les plus sincères au peuple et au Gouvernement des Emirats arabes unis ainsi qu'à la famille du défunt.

Feu le Cheikh Rashid était l'une des personnalités les plus éminentes des Emirats arabes unis. Il a joué un rôle significatif dans la création de l'Union ainsi que dans la prospérité de Dubaï. C'était un homme d'Etat remarquable, qui avait consacré toute sa vie à la promotion des objectifs de la noble nation arabe.

Que Dieu ait son âme! J'exprime une fois de plus mes condoléances à la famille du disparu.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Bolivie, qui parlera au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. NAVAJAS MOGRO (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : Nos tâches, en cette quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, ont été interrompues par la nouvelle du décès du Vice-Président et Premier Ministre des Emirats arabes unis et souverain de Dubaï, le Cheikh Rashid bin Saeed Al-Maktoum.

La disparition du Cheikh Rashid - au moment même où les Etats arabes traversent l'une des crises les plus pénibles de leur histoire - est indubitablement un sérieux coup porté à cette nation amie, avec laquelle les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont de tout temps maintenu d'excellentes relations et cultivé l'amitié qui nous lie. C'est pour cette raison que j'exprime, au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, mes sentiments de tristesse et de solidarité au peuple et au Gouvernement des Emirats arabes unis. La communauté internationale pleure sa disparition, qui prive son pays d'un défenseur infatigable du bien-être du peuple.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, qui parlera au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

M. MERIFIELD (Canada) (interprétation de l'anglais) : Au nom de M. Yves Fortier, Président du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, j'ai le triste devoir d'exprimer, au nom du Groupe et du Canada, mes plus

M. Merifield (Canada)

sincères condoléances aux peuples des Emirats arabes unis et de Dubaï, qui viennent de perdre leur Vice-Président et Premier Ministre et souverain de Dubaï, le Cheikh Rashid bin Sa'eed Al-Maktoum.

Je voudrais tout particulièrement, au nom du Groupe, exprimer mes plus sincères condoléances à la famille du Cheikh Rashid.

Comme d'autres représentants l'ont déjà dit ici aujourd'hui, le Cheikh Rashid a beaucoup contribué au développement de son pays. Dans le cadre de ses fonctions ainsi qu'à titre personnel, il n'a cessé de manifester son dévouement envers la coopération internationale dans les domaines politique et économique. Le souvenir de ses réalisations servira d'exemple à ses successeurs.

Qu'il me soit permis d'exprimer encore une fois mes plus sincères condoléances à la délégation des Emirats arabes unis, au peuple des Emirats et à la famille du Cheikh Rashid.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, pays hôte.

M. MATSON (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Le peuple des Etats-Unis présente ses sincères condoléances au peuple des Emirats arabes unis au moment où il pleure la perte de son Vice-Président et Premier Ministre, le Cheikh Rashid bin Sa'eed Al-Maktoum. Au fond de nos coeurs, c'est surtout à la famille du Cheikh Rashid que nous pensons en cette heure difficile.

Durant son mandat, le Cheikh Rashid a travaillé inlassablement à la promotion du bien-être de son peuple. Sa perspicacité et sa compétence ont joué un rôle clef dans le développement de Dubaï en tant que centre de commerce et d'échange. Le Cheikh a également participé de près au développement du commerce dans l'ensemble des Emirats. Le Cheikh Rashid a légué à son peuple un héritage impressionnant dont les Emirats arabes unis se souviendront longtemps encore. Il nous manquera beaucoup. Le peuple américain salue sa mémoire.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant des Emirats arabes unis.

M. AL-SHAALI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Au nom de Dieu le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux,

"O âme tranquillisée, retourne vers ton Seigneur, agréante, agréée;  
entre donc parmi Mes Esclaves,

et entre dans Mon Paradis." (Le Coran, Sourate 89, versets 27 à 29)

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

Dimanche dernier, les Emirats arabes unis ont perdu l'un de leurs hommes d'Etat les plus éminents, S. A. R. le Cheikh Rashid bin Saeed Al-Maktoum. Le Cheikh Rashid a énormément contribué à la création de l'Union des Emirats, en coopération avec son frère, S. A. R. le Cheikh Zayed bin Sultan al-Nahyan, Président de l'Etat. En sa qualité d'adjoint du Président et de Premier Ministre, le Cheikh Rashid a contribué à jeter les bases d'un Etat moderne, qui est devenu un modèle d'Union et un pionnier dans le monde arabe.

Dès l'instant où il a assumé le pouvoir dans l'Emirat de Dubaï, en 1958, feu le Cheikh Rashid a travaillé à la modernisation des Emirats. Et lorsque la Fédération a été créée en 1971, il a mis ses idées et son expérience au service de la création de l'Etat sur une base solide, moderne et développée. Ses contributions dans tous les domaines de la situation économique de l'Emirat - y compris ses nombreux programmes sociaux - a fait de ce dernier une véritable oasis internationale. A partir du moment où il est devenu Premier Ministre, en 1980, sa sagesse et ses compétences ont caractérisé la politique des Emirats arabes unis tant à l'étranger qu'à l'intérieur du pays.

Alors que nous pleurons le décès du Cheikh Rashid, nous vous remercions, Monsieur le Président, de votre aimable initiative et de l'éloge funèbre que vous avez faite en cette occasion à l'Assemblée. Cela nous a été d'un grand réconfort. Nous remercions également les dirigeants des groupes régionaux et le pays hôte des sentiments qu'ils ont exprimés en cette occasion. Nous transmettrons leurs condoléances à la famille du défunt ainsi qu'au Gouvernement et au peuple des Emirats arabes unis.

Nous saisissons cette occasion pour renouveler à l'Assemblée l'engagement des Emirats arabes unis de poursuivre leur politique, sur la base des chartes et des accords internationaux destinés à maintenir la paix, la sécurité, le bien-être et la stabilité de tous les pays du monde.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

## DEBAT GENERAL

Mr. HURST (Antigua-et-Barbuda) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, au nom de mon pays, de vous exprimer mes félicitations pour votre élection unanime à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Le peuple d'Antigua-et-Barbuda se sent lié à votre pays, non seulement parce que nous sommes membres du Commonwealth des nations mais aussi et surtout parce que Malte est un petit pays insulaire qui a beaucoup de

M. Hurst (Antigua-et-Barbuda)

points communs avec le nôtre. Le rôle joué par Malte dans les affaires internationales est un modèle de réussite pour les petits pays. Nous vous félicitons, Monsieur le Président, de votre élection à ce poste élevé, et nous espérons vivement dans le succès de la présente session.

Ma délégation souhaite la bienvenue au Liechtenstein au sein de la famille des nations et tient à dire à quel point elle est fière de l'admission d'un petit Etat à l'Organisation. Les petits Etats ont besoin des Nations Unies; l'appartenance à l'Organisation n'est pour nous ni un luxe ni un caprice. S'il est une chose cependant que les événements des huit dernières semaines nous ont appris, c'est bien que les Etats grands et puissants ont tout autant besoin des Nations Unies. La primauté du droit, si nécessaire à la préservation de la paix, doit se voir accorder une importance primordiale si l'on veut préserver le principe de l'égalité souveraine des Etats. Les petits Etats peuvent être assurés de la permanence de leur souveraineté s'ils sont Membres des Nations Unies, parlement du monde et organe d'instauration de la paix. Nous félicitons le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar du rôle de leadership qu'il joue dans la recherche de la paix.

M. Hurat (Antigua-et Barbuda)

Permettez-moi également d'exprimer mon profond respect pour votre prédécesseur, l'Ambassadeur Garba du Nigéria. Ma délégation a travaillé de très près avec lui pendant ces 12 derniers mois depuis que le représentant d'Antigua-et-Barbuda a été élu Vice-Président de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. Nous avons terminé cette tâche, Monsieur le Président, en ayant la plus grande admiration pour ses qualités intellectuelles et pour ses dons de diplomate. La manière dont il a dirigé de nombreuses sessions de négociations confirme la confiance que nous avons placée en lui l'année dernière et explique l'admiration qu'il s'est acquise. Le peuple de mon petit pays remercie tout spécialement le Président sortant M. Garba des aimables paroles qu'il m'a adressées dans sa déclaration d'adieu.

Il y a 25 ans, trois hommes d'Etat de premier plan des Caraïbes - Errol Barrow de la Barbade, Forbes Burnham de la Guyane et Vere C. Bird, mon premier ministre - se sont rencontrés à Dickenson Bay, à Antigua pour signer une charte qui est connue aujourd'hui sous le nom de Communauté des Caraïbes (CARICOM). Mon petit pays insulaire en développement s'enorgueillit de savoir que cette charte a servi de base à l'intégration régionale dans les Caraïbes. La Communauté des Caraïbes qui a 25 ans cette année, regroupe maintenant tous les pays indépendants anglophones des Caraïbes et trois Etats non indépendants des Caraïbes. Alors que le mouvement d'intégration régional dans les Caraïbes prend de l'élan, notre expérience confirme ce qu'affirmèrent en 1965 les fondateurs de la Communauté des Caraïbes. Ils soutenaient depuis longtemps que des problèmes communs apparemment insurmontables entre les nations et à l'intérieur de nations sont au mieux résolus par une méthode multilatérale. Mon pays insulaire continue donc de promouvoir le multilatéralisme, convaincu que cette méthode offre le meilleur mécanisme de coopération, de continuité et de coexistence pacifique. Nous considérons l'Organisation des Nations Unies comme principale instance pour promouvoir ce moyen de résoudre les problèmes en faisant appel au simple bon sens.

Il est largement reconnu, par exemple, que le prestige de l'Organisation des Nations Unies aujourd'hui n'a jamais été aussi élevé. Ma délégation est fermement convaincue que la condamnation unanime de l'Iraq pour son invasion et son annexion du Koweït est possible en 1990 à cause de l'approche multilatérale adoptée

M. Hurat (Antigua-et-Barbuda)

en cette période de crise. Si les nations grandes ou petites, riches ou pauvres, doivent être persuadées de faire de leurs épées des charrues, alors le multilatéralisme deviendra un principe de la politique étrangère des Etats, et on doit pouvoir compter que le mécanisme de l'Organisation des Nations Unies jouera intégralement son rôle. L'Organisation des Nations Unies ne doit pas devenir simplement un outil commode qui doit être inclus ou exclu des événements tumultueux du monde au gré des Etats; la légitimité de l'Organisation des Nations Unies sera rapidement érodée s'il apparaît qu'elle est au service de quelques-uns.

Mon gouvernement et mon peuple se joignent à la condamnation universelle de l'Iraq. En tant que petit Etat, nous ressentons une sympathie à l'égard du peuple du Koweït outragé, nous partageons ce qu'il éprouve en perdant sa patrie, et nous voulons qu'il sache que mon petit pays insulaire en développement fera de son mieux dans cette enceinte et ailleurs pour contribuer à mettre fin aux injustices perpétrées par les envahisseurs.

Une autre injustice, perpétrée par l'indifférence et la convoitise, fermente sans arrêt dans un pays des Caraïbes, en Haïti. En 1804, lorsque le révolutionnaire Toussaint L'Ouverture a réussi à abolir l'esclavage en Haïti, il a ouvert un nouvel ordre mondial qui, pendant les trois décennies suivantes, a hâté la fin du système honni de l'esclavage dans toutes les Caraïbes. Haïti est devenu la première république indépendante d'Africains transplantés dans le Nouveau Monde. Alors que nous sommes au seuil d'un nouvel ordre mondial, la démocratie en Haïti appelle à l'aide. L'Organisation des Nations Unies est priée de fournir une méthode d'assistance éprouvée, à la demande du Gouvernement haïtien. Mon petit pays caribéen résolu à rembourser sa dette historique envers Haïti et à donner une forme au nouvel ordre mondial, s'est porté coauteur d'un projet de résolution qui sera certainement adopté à l'unanimité par l'Assemblée. Une résolution sur Haïti, cependant, ne se traduit pas en assistance matérielle; il nous incombe de promettre un appui financier pour le processus électoral en Haïti et de contribuer à la reconstruction d'un Haïti économiquement viable et politique. ent stable. Si nous ne réussissons pas dans cette initiative, si nous échouons dans cette entreprise, alors nos efforts pour contribuer à la création d'un monde juste et équitable auront été vains.

M. Hurat (Antigua-et-Barbuda)

Une année encore et l'Afrique du Sud ne sera toujours pas un pays de justice et d'équité. Le honteux système d'apartheid a été ébranlé par une condamnation universelle constante; la libération de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques et la fin de l'interdiction de l'African National Congress (ANC) et d'autres groupes politiques sont le résultat direct de la montée de la pression exercée sur l'Afrique du Sud grâce aux sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies. Ces sanctions ne peuvent pas être assouplies pour le moment.

Mon pays et mon peuple se félicitent des changements d'une portée considérable qui se produisent en Afrique du Sud. Nous continuons de demander au régime raciste d'agir rapidement pour démanteler l'apartheid, conscients du fait que, plus longtemps le racisme officiel demeure en vigueur, plus il sera difficile de reconstruire le pays après la fin du régime. L'apartheid doit être démantelé maintenant afin d'éviter aux enfants noirs et blancs d'Afrique du Sud la douleur et la misère infligées aux adultes et également aux enfants par un système oppressif et injuste maintenu par la force.

La violence exercée constamment contre les peuples indigènes dans le monde moderne ne peut plus être tolérée. Il y a un an Antigua-et-Barbuda a lancé un appel pour la protection de ces peuples à la suite de révélations selon lesquelles plus de 200 000 indigènes avaient péri de manière violente au cours des 12 mois précédents. La situation critique des peuples indigènes du monde depuis lors ne s'est pas améliorée. Des chercheurs d'or, des accapareurs de terres, et des criminels sans foi ni loi ont envahi les terres de peuples indigènes, amenant des maladies, la dégradation de l'environnement et la perturbation massive de la vie traditionnelle. Les îles de nos Caraïbes étaient naguère le foyer de plusieurs peuples indigènes qui ont été depuis 1492 pratiquement exterminés par la guerre et l'esclavage. Aujourd'hui les peuples indigènes luttent comme les héros des peuples des Caraïbes des siècles passés, contre des ennemis plus formidables encore, qui les feront également sûrement disparaître. Antigua-et-Barbuda apporteront donc leur appui au Groupe d'études des populations indigènes, rattaché au Sous-Comité pour la protection des minorités de l'Organisation des Nations Unies, en proposant que l'année 1992 soit déclarée l'"Année internationale des peuples indigènes du monde".

M. Hurst (Antigua-et-Barbuda)

Deux ans après être devenu Membre de l'Organisation des Nations Unies, Antigua-et-Barbuda s'est joint à la Malaisie et à plusieurs autres pays en développement pour demander la protection de l'Antarctique. Il ne serait pas déraisonnable de conclure que nous sommes déçus par les progrès réalisés jusqu'alors; cependant nous attendons beaucoup du résultat de la Conférence sur la protection de l'environnement des Parties consultatives au Traité sur l'Antarctique qui se tiendra au Chili, le mois prochain.

M. Hurst (Antigua-et-Barbuda)

Nous affirmons le droit du Secrétaire général ou de son représentant d'y assister, tout en reconnaissant que les pays non parties au Traité devraient jouer un rôle plus important dans le processus de prise des décisions. Nous croyons fermement que l'Antarctique devrait être placée sous l'égide des Nations Unies. Ce continent de glaces ne doit pas devenir la possession des seuls grands Etats.

Mon pays s'engage fermement à protéger l'Antarctique en tant que patrimoine commun de toute l'humanité. Notre participation au débat sur l'utilisation rationnelle de l'Antarctique s'inscrit dans le cadre de notre engagement à préserver l'environnement. Les menaces qui pèsent sur l'environnement de la planète se sont multipliées par 1 000 depuis le début de la révolution industrielle, au début du siècle. En moins de 100 ans, l'humanité a réussi à bouleverser l'équilibre écologique en évolution depuis les 3 milliards 500 millions d'années de l'histoire de notre planète. Au cours des 40 prochaines années, on estime que l'humanité consommera plus de combustible qu'elle n'en a jamais consommé depuis la découverte du feu, il y a 500 000 ans. L'augmentation du niveau de la pollution et l'affaiblissement simultané de la capacité des systèmes naturels d'absorber les déchets atmosphériques accéléreront la dégradation du milieu ambiant.

Les forêts tropicales, qui constituent la ressource terrestre la plus précieuse de l'humanité, sont détruites inexorablement, à un rythme alarmant. Nos océans sont contaminés par divers polluants, y compris des engrais chimiques, des déchets industriels et des déversements de pétrole, tandis que les terres agricoles à basse altitude dans le monde, y compris d'îles entières dans les Caraïbes et le Pacifique Sud, sont menacées d'immersion en raison de l'élévation du niveau de la mer provoquée par le réchauffement de la Terre et la fusion des calottes polaires. Notre planète est malade et son état s'aggravera si nos pays ne sont pas disposés à modifier sensiblement leurs habitudes de consommation.

Il est paradoxal de constater que les causes qui sont à l'origine de cet état de choses proviennent tout autant de la richesse que de la pauvreté. Les pays développés et en développement y contribuent tout autant les uns que les autres. Il convient par conséquent de rechercher des solutions à la fois nationales et internationales. C'est pourquoi mon pays se félicite de la convocation de la

M. Hurst (Antigua-et-Barbuda)

Conférence sur l'environnement et le développement en 1992, qui sera accueillie par le Brésil, et félicite les Maldives d'avoir convoqué récemment la Conférence sur la montée du niveau des océans.

Il y a un mois, mon gouvernement a souligné au Congrès des Nations Unies sur le crime, qui s'est tenu à La Havane, ses politiques de lutte contre le crime international, l'un des fléaux modernes de l'humanité. Et à la session extraordinaire consacrée aux stupéfiants tenue au début de cette année, nous avons fait part à l'Assemblée de nos préoccupations et des mesures que nous avons adoptées en vue d'éliminer les dangers représentés par le trafic de la drogue.

Au Congrès sur le crime et à la session extraordinaire consacrée aux stupéfiants, le consensus qui s'est dégagé a indiqué très clairement la nécessité de lancer une action multilatérale à l'encontre des fournisseurs de ces substances maléfiques. Mon pays a, par conséquent, élaboré un plan d'action régional conjointement avec huit autres pays insulaires des Caraïbes afin de décourager les trafiquants de drogues à l'échelle régionale et les criminels qui conçoivent des plans ambitieux. Nous avons constitué une force de sécurité régionale prête à répondre rapidement et vigoureusement à toute menace qui porterait atteinte à la souveraineté de ses membres.

Mon gouvernement a également apporté son soutien à la proposition présentée par la Trinité-et-Tobago afin d'insuffler un nouvel élan à l'idée de création d'une cour de justice pénale internationale. Nous sommes persuadés qu'une telle institution offrirait un mécanisme viable dans le cadre de toute une série de services nécessaires pour administrer, de façon équitable, cette cour de justice pénale internationale.

Le trafic de drogues et le terrorisme criminel posent des problèmes de sécurité particuliers aux pays insulaires qui ont des centaines de kilomètres de côtes non gardées et dont les ressources sont insuffisantes pour lutter contre l'équipement ultramoderne que les riches barons de la drogue sont en mesure de se procurer. Mais au-delà de la sécurité, un autre problème se pose.

D'autres pays insulaires dont le stade de développement est avancé, tels que Singapour, nous ont appris que l'investissement en faveur de l'enfance et de la jeunesse est la façon la plus sûre d'échapper au sous-développement. La priorité a donc été donnée dans mon pays insulaire à la mise en valeur des ressources

M. Hurat (Antigua-et-Barbuda)

humaines, car si nous négligeons ces ressources, nous risquons de compromettre le potentiel de notre croissance économique future. Toutefois, nous nous trouvons face à une situation où nos maigres ressources financières doivent être détournées pour être consacrées à la lutte contre les trafiquants de drogues et les terroristes criminels, tandis que l'aide publique au développement ne nous arrive qu'au compte-goutte et qu'il nous est impossible d'emprunter à un taux d'intérêt inférieur à celui du taux du marché. Mon pays insulaire en développement et relativement pauvre, dont le revenu par habitant dépasse à peine 2 000 dollars par an, s'est vu conférer le statut de pays à revenu moyen, ce qui l'empêche de bénéficier de prêts à des conditions de faveur. Les petits pays insulaires en développement, si vulnérables aux catastrophes naturelles dévastatrices, démunis de ressources naturelles et dont la population est extrêmement faible, ne sauraient raisonnablement être jugés selon le même étalon économique que celui des grands pays peuplés et dotés de ressources.

C'est pourquoi nous demandons une fois encore que l'on se fonde sur des indicateurs économiques plus fiables pour juger du bien-être des petits pays insulaires en développement.

Le bien-être économique d'une Namibie indépendante revêt une grande importance pour Antigua-et-Barbuda. Nous nous félicitons de l'admission de la Namibie dans cette instance en tant qu'Etat Membre libre et indépendant. Nous avons fréquemment élevé notre faible voix pour condamner l'Afrique du Sud en raison de son occupation illégale de la Namibie et nous avons récemment traduit nos paroles en actes en contribuant financièrement à l'édification de la nation namibienne. L'indépendance politique peut perdre tout son sens si les conditions économiques demeurent défavorables et si la Namibie dépend toujours du bon vouloir de l'Afrique du Sud.

Toujours à propos du territoire africain, nous tenons également à assurer le peuple du Sahara occidental qu'il peut compter sur notre appui dans sa lutte pour l'autodétermination. Mon pays se félicite de l'approbation donnée par le Conseil de sécurité au plan du Secrétaire général destiné à superviser un cessez-le-feu entre le Maroc et le POLISARIO et à organiser et mener un référendum.

Antigua-et-Barbuda se félicite également de la décision prise par les parties cambodgiennes d'accepter le rôle accru des Nations Unies et de constituer un conseil national suprême afin de faciliter les négociations.

M. Hurst (Antigua-et-Barbuda)

Aucun progrès n'a été fait à Chypre, et la situation au Liban semble être dans une impasse. Nous devons redoubler d'efforts, ici, aux Nations Unies, pour mettre un terme à ces guerres civiles meurtrières. Nous continuerons également d'œuvrer en faveur d'une solution juste au problème palestinien.

En Amérique centrale, nous nous félicitons également du triomphe de la paix et nous nous réjouissons avec les peuples du Nicaragua et du Panama. Comme nous l'avons déjà déclaré par le passé, c'est l'injustice économique qui est à l'origine de nombreux conflits dans cette région. Ils ont été exacerbés en raison des tensions dues à la guerre froide qui ont heureusement disparu. Tant que des réformes économiques ne seront pas mises en œuvre, l'Amérique centrale continuera de connaître des troubles civils.

M. Hurat (Antigua-et-Barbuda)

Nous avons également observé une diminution des tensions en Europe. Le 3 octobre 1990, la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande, auparavant séparées par un hideux mur construit par l'homme, se sont unies pacifiquement et sont devenues la nation d'Allemagne. Ce changement remarquable est peut-être l'indice le plus encourageant de la disparition progressive des tensions Est-Ouest liées à la guerre froide. La destruction du mur de Berlin prouve les changements irréversibles en cours dans la partie orientale du continent européen. Au nom du Gouvernement et du peuple d'Antigua-et-Barbuda, ma délégation souhaite la bienvenue à la nouvelle Allemagne aux Nations Unies, et présente ses meilleurs vœux au Gouvernement et au peuple de ce pays.

La diminution des tensions peut également se constater sur la péninsule coréenne. Nous espérons que les Coréens, comme les Allemands et les Yéménites, se tendront bientôt la main. En attendant ce jour prochain, mon pays appuie la République de Corée dans sa demande d'admission à cette organisation. Nous estimons injuste de lui dénier l'admission pour des raisons autres que celles précisées dans la Charte des Nations Unies.

Alors que l'humanité entre dans la dernière décennie du XXe siècle, elle doit façonner ce qu'on appelle de plus en plus souvent un nouvel ordre mondial. C'est notre fonction aux Nations Unies de donner structure aux événements actuels, afin que le monde du XXIe siècle soit mieux organisé. Notre tâche est de satisfaire les besoins de la famille humaine tout en minimisant la dégradation de l'environnement, en éliminant les dictatures brutales, en mettant fin à l'apartheid et à la discrimination insensée contre les femmes, et en fournissant des normes acceptables de santé, de logements et d'éducation pour les pauvres et les faibles du monde.

Un pays aussi petit que le mien ne peut prétendre avoir un impact mesurable sur l'émergence d'un quelconque nouvel ordre mondial; mais il serait dangereusement présomptueux pour les grandes nations de penser qu'il n'y a rien à apprendre des petits pays.

C'est la révolution haïtienne qui a précipité la fin de l'esclavage et préparé la voie à l'introduction d'un nouveau système économique dans l'hémisphère occidental à l'aube du XIXe siècle. C'est le Liechtenstein, le plus petit des Etats Membres des Nations Unies, qui dispose du plus haut revenu par habitant au monde.

M. Hurst (Antigua-et-Barbuda)

C'est Marcus Garvey, de la Jamaïque, qui a inspiré les dirigeants d'Afrique et des Caraïbes dans leur lutte contre le colonialisme au XXe siècle et c'est Sir Arthur Lewis, de Sainte-Lucie, qui par ses ouvrages sur la science du développement économique et ses suggestions pratiques eu égard aux plans de développement économique, a mérité le prix Nobel d'économie il y a 12 ans.

Antigua-et-Barbuda sera à la hauteur de ses responsabilités vis-à-vis de son peuple, de sa région et du monde. Quelle que soit l'instance, qu'il s'agisse du Cabinet, de la Communauté des Caraïbes ou de la communauté des nations, mon pays encouragera les idées qui doivent constituer la pierre angulaire d'un nouvel ordre mondial.

Comme l'a souvent dit mon Premier Ministre : "Petite dimension ne veut pas dire esprit étriqué ou absence de grandes idées". Et les idées les plus grandes sont la paix et la justice.

M. KING (Barbade) (interprétation de l'anglais): Monsieur le Président, je suis heureux de me joindre à ceux qui vous ont félicité à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-cinquième session. Je me réjouis tout particulièrement que vous, représentant d'un petit Etat insulaire, ayez reçu cette honneur, à un moment où l'Organisation des Nations Unies a atteint une telle prééminence.

Puis-je également saisir cette occasion pour m'associer aux hommages rendus à votre distingué prédécesseur, S. E. le général Joseph M. Garba, pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé la session précédente, ainsi que pour exprimer notre reconnaissance à S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour la fermeté avec laquelle il dirige l'Organisation en sa qualité de Secrétaire général. Je voudrais également saluer chaleureusement, au nom du Gouvernement et du peuple de la Barbade, le Liechtenstein, qui rejoint la communauté des nations au sein de l'Organisation.

Il y a deux mois à peine, le monde semblait au seuil d'une ère nouvelle et excitante. Les perspectives de paix mondiale s'annonçaient meilleures qu'elles ne l'avaient jamais été au cours des 45 années d'histoire des Nations Unies. Aujourd'hui, la crise dans le Golfe provoquée par l'agression flagrante de l'Iraq, qui a envahi le Koweït voisin, assombrit ces perspectives et vient rappeler la fragilité de la paix. Le Gouvernement de la Barbade condamne l'invasion du Koweït, et demande un retrait immédiat et inconditionnel des forces iraqiennes.

M. King (Barbade)

Nous considérons que l'invasion est une violation flagrante des normes du droit international et des principes de la Charte des Nations Unies.

Au début de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, personne n'aurait pu prédire les changements importants intervenus dans le monde en moins d'un an. La fin de l'affrontement Est-Ouest a abouti à des changements politiques, sociaux et économiques importants en Europe de l'Est. Aujourd'hui, nous saluons les peuples de l'Allemagne, à l'occasion de leur unification et nous leur souhaitons la bienvenue aux Nations Unies, en tant qu'Etat unique.

De même, mon gouvernement est encouragé par le dialogue qui se déroule actuellement entre les Gouvernements et les peuples de la péninsule coréenne. Nous attendons avec intérêt la représentation complète et rapide des peuples de Corée aux Nations Unies, conformément aux principes de l'universalité de l'Organisation.

Ma délégation se réjouit particulièrement des événements en Afrique australe. Le peuple de Namibie a accédé à l'indépendance et a pris la place qui lui revient de droit au sein de notre organisation. En Afrique du Sud, nous nous félicitons de la libération de M. Mandela, de la levée de l'interdiction frappant l'African National Congress (ANC) et d'autres partis politiques, ainsi que de l'adoucissement de certaines mesures restrictives. Ma délégation est également encouragée par les deux séries de pourparlers de Groote Schuur et de Pretoria et par d'autres éléments de progrès qui ressortent du rapport du Secrétaire général sur les progrès de la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructives en Afrique Australe, adoptée par l'Assemblée générale à sa seizième session extraordinaire.

Mais il reste encore beaucoup à faire avant que le système de l'apartheid ne soit pleinement aboli et qu'une société démocratique non raciale et authentiquement représentative ne soit établie en Afrique du Sud. Les mesures allant dans ce sens, énoncées dans la Déclaration adoptée à la session extraordinaire, ont été réaffirmées dans la résolution 44/244, adoptée unanimement par l'Assemblée générale le 17 septembre 1990. Nous considérons que ces développements ne représentent que quelques pas dans la bonne direction. Nous appelons la communauté internationale à maintenir toutes les formes de pression, y compris les sanctions, pour assurer que le fléau de l'apartheid soit éliminé de la surface de la Terre.

M. King (Barbade)

La guerre entre l'Iraq et l'Iran est terminée, les conflits en Afghanistan et en Amérique centrale ont été presque complètement réglés et la longue crise au Cambodge semble sur la voie d'une solution acceptable. Un fait saillant des succès actuels est le rôle primordial joué par les Nations Unies et, en particulier, par le Conseil de sécurité. Avec la fin de la confrontation entre les superpuissances et de la polarisation idéologique, il existe désormais un esprit de coopération rafraîchissant, et les perspectives d'une paix mondiale durable n'ont jamais été meilleures. Pour la première fois de son histoire, l'ONU a devant elle une occasion idéale d'instaurer et de maintenir l'ordre mondial pour lequel l'Organisation a été créée. Une telle réussite exige évidemment un attachement et une adhésion aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

La manière décisive avec laquelle le Conseil de sécurité s'est acquitté de ses fonctions dans les dernières semaines constitue une preuve concrète du rôle unique et vital des Nations Unies dans la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Aussi grave que soit la crise dans le Golfe, elle fournit une occasion magnifique de démontrer le degré de coopération que peut atteindre la communauté internationale dans sa recherche de la paix et de la justice. Il faut souhaiter que ce nouvel esprit de coopération prévaudra en d'autres occasions où les intérêts nationaux des superpuissances coïncideront.

Nous appuyons bien sûr pleinement toutes les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU qui, entre autres, condamnent l'agression iraquienne, demandent son retrait immédiat et inconditionnel du Koweït et imposent des sanctions économiques à l'agresseur. Non seulement l'agression iraquienne est une menace à la paix et à la sécurité internationales, mais elle met aussi en lumière la vulnérabilité spécifique des petits Etats aux attaques contre leur sécurité, leur souveraineté et leur intégrité territoriale et montre la nécessité vitale que représentent les Nations Unies pour la sauvegarde des intérêts des petits Etats. Il est donc extrêmement important que l'ONU prévale dans la crise actuelle, non parce qu'il y va de l'intérêt stratégique des nations plus puissantes, mais parce que les actes commis par l'Iraq transgressent des principes fondamentaux du droit international qui régissent les rapports entre Etats.

Si cette crise débouche sur une issue positive, mon gouvernement espère avec ferveur que, après le retrait des forces iraquiennes et le rétablissement de la

M. King (Barbade)

souveraineté du Koweït, l'Organisation s'appliquera de toute urgence à chercher avec la même vigueur un règlement global et pacifique des conflits sévissant toujours au Moyen-Orient.

Le nouvel esprit de coopération politique internationale, marqué d'une diminution des tensions idéologiques, fournit une occasion unique aux puissantes nations industrialisées de procéder à une importante redistribution dans le cadre d'un nouvel ordre mondial.

Cependant, nous craignons, à juste titre, que les pays industrialisés s'intéressent plus au Nord qu'au Sud. Tandis que la division Est-Ouest diminue, le fossé Nord-Sud semble s'élargir. C'est pourquoi nous rappelons aux pays du Nord que les pays en développement font toujours face à divers fardeaux, comme la sortie nette de ressources, le protectionnisme commercial croissant, la réduction de l'aide libérale et autres aides financières ainsi que des prix du pétrole toujours à la hausse. À moins que la communauté internationale ne s'attaque à ces problèmes sérieux, je crains que la paix et la sécurité internationales que nous recherchons tous désespérément ne continuent à nous échapper. Au moyen de solutions nouvelles et originales, récoltons les fruits de notre investissement dans la paix, de façons différentes peut-être, mais avec une répartition équitable.

Comme la Barbade se préoccupe des difficultés économiques des pays en développement en général, je saisis cette occasion pour mettre l'accent sur quelques-uns de nos problèmes particuliers en tant que petit Etat insulaire en développement à revenu moyen. Mon pays, la Barbade, est exclu des programmes d'allègement de la dette des institutions financières internationales parce qu'il n'est pas classé parmi les pays les moins avancés. D'autres plans de réduction de la dette ne correspondent pas à notre situation spécifique. L'accès continu au financement libéral nous est en fait refusé en raison d'une importance exagérée accordée au critère du produit national brut (PNB) par habitant, exactement au moment où notre économie a de grands défis à relever. Il est paradoxal que nous soyons pénalisés pour notre saine gestion économique.

Le Gouvernement de la Barbade est d'avis qu'une approche plus dynamique et réaliste en matière d'aide au développement doit être adoptée. Elle devrait insister de façon appropriée sur les dimensions régionales et sous-régionales du développement. Car il est devenu parfaitement clair que le développement, en

M. King (Barbade)

dernière analyse, sera fragile si la nécessité des liens, de la coordination et de la complémentarité régionaux n'est pas reconnue. En outre, un accent plus marqué doit être mis sur l'importance du rôle des pays en développement dans l'apport matériel et consultatif aux programmes d'aide technique régionale financés par les Nations Unies.

Le plus difficile pour l'humanité, dans la dernière décennie de ce siècle, sera peut-être d'obtenir un développement économique écologiquement sain. Cette tâche a été confiée, à bon escient, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui aura lieu au Brésil en 1992. Le succès de cette conférence reposera sur notre capacité à s'entendre sur des mesures pour augmenter les transferts de ressources et de technologie aux pays en développement. Cela est essentiel pour donner aux pays en développement la possibilité de jouer leur rôle dans la mise en oeuvre de modèles de développement plus solides.\*

Il existe aujourd'hui une préoccupation internationale quant au problème du trafic de stupéfiants. Cette préoccupation a été mise en évidence à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale de l'ONU et à la dix-septième session extraordinaire, consacrée à la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes.

Pour ma délégation, l'un des principaux progrès accomplis par la dix-septième session extraordinaire est d'avoir su reconnaître que la demande de stupéfiants mérite une action internationale concertée tout autant que l'offre. L'accent a aussi été mis sur la demande contenue dans la Déclaration adoptée lors du Sommet ministériel mondial en vue de réduire la demande de drogues et de lutter contre la menace de la cocaïne, tenu à Londres en avril 1990. Nous croyons que les mesures figurant dans la Déclaration adoptée à Londres constitueront un excellent complément au cadre multilatéral actuel de lutte contre les stupéfiants.

---

\* M. Awoonor (Ghana), Vice-Président, assume la présidence.

M. King (Barbade)

Dans mon pays, la Barbade, le Parlement a adopté cette année de nouvelles lois de grande envergure pour combattre le trafic de drogues. Des dispositions prévoient la confiscation des biens liés à la drogue appartenant aux contrevenants aux lois sur la drogue. Les peines pour les délits liés à la drogue ont été considérablement aggravées et la liste des délits relatifs au trafic de drogue s'est allongée. Je suis heureux d'annoncer que la Barbade adhérera bientôt à la Convention de Vienne sur les stupéfiants et les substances psychotropes.

Mon gouvernement croit que le respect des droits de l'homme et de la démocratie est une condition indispensable à la paix entre les nations et au développement rationnel des ressources de cette planète pour le bien de tous les peuples.

M. King (Barbade)

C'est pour cette raison que le Gouvernement de la Barbade poursuit une politique tendant à créer et à renforcer les instruments internationaux de promotion des droits de l'homme. C'est également pour cette raison que le Gouvernement de la Barbade se fera entendre chaque fois qu'il y aura abus flagrant des droits de l'homme et usurpation violente de la démocratie, et ce où que ce soit. C'est encore pour cette raison que nous condamnons l'attaque violente perpétrée récemment contre le Gouvernement démocratiquement élu de la République soeur de la Trinité-et-Tobago.

Conformément à notre politique d'appui aux instruments de promotion des droits de l'homme, je suis heureux d'annoncer que j'ai déposé aujourd'hui, au nom de mon pays, l'instrument de ratification à la Convention historique sur les droits de l'enfant.

D'autre part, la Barbade attend avec impatience l'adoption d'une convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles, grâce à laquelle des milliers d'hommes et de femmes de pays en développement qui signent des contrats pour travailler à l'étranger seront protégés contre les abus et l'exploitation.

La communauté internationale connaît bien les efforts que fait le peuple haïtien pour réaliser son développement économique et social dans un cadre démocratique stable. Les chefs de gouvernement des pays des Caraïbes ont, au cours des années, suivi la situation en Haïti avec une profonde préoccupation à l'égard du bien-être du peuple haïtien. Des missions ministérielles de la Communauté des Caraïbes et des Groupes de travail de hauts fonctionnaires électoraux des Etats des Caraïbes se sont rendus en Haïti l'année dernière pour essayer d'aider ce pays frère des Caraïbes dans ses efforts de démocratisation et de développement économique. A la réunion qu'ils ont tenue à la Jamaïque en juillet 1990, les chefs de gouvernement des Etats des Caraïbes ont réaffirmé leur volonté de coopérer avec le Gouvernement et le peuple de Haïti, avec l'Organisation des Nations Unies et avec l'Organisation des Etats américains et de les aider à organiser des élections libres et équitables en Haïti.

L'Assemblée générale sera invitée à sa quarante-cinquième session à examiner un projet de résolution parrainé par les Etats des Caraïbes et les Etats latino-américains visant à demander qu'une assistance soit accordée au processus électoral en Haïti. Nous espérons que ce texte de résolution bénéficiera de l'appui unanime de l'Assemblée et que ses dispositions seront mises en oeuvre sans délai.

M. King (Barbade)

Malgré la grave menace à la paix et à la sécurité internationales à laquelle le monde doit faire face actuellement - en fait, et c'est ironique, presque à cause de cela -, la quarante-cinquième session de l'Assemblée s'est ouverte dans une atmosphère d'optimisme, d'espoir et de confiance sans précédent.

A ce stade critique de l'histoire, les Etats Membres des Nations Unies doivent profiter de cet élan pour forger une approche coopérative à la gestion de la planète Terre, une approche qui s'attaque aux causes profondes des conflits - notamment les inégalités économiques et sociales extrêmes entre les Etats et à l'intérieur de ces derniers, la faim, la pauvreté et la maladie.

L'homme, qui a créé l'ordinateur et conquis la Lune, à qui l'on doit la fission de l'atome et qui a décodé le gène, a la possibilité, maintenant que règne l'entente, de mettre son intelligence créatrice au service du développement de la famille humaine tout entière ainsi que de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement dans lequel il vit. Il est à la fois approprié et nécessaire que l'Organisation des Nations Unies prenne la tête dans la mise au point du nouvel ordre du jour du développement pour tous d'ici à l'an 2000.

M. MUYANANSHIKU (Zambie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, à l'instar des orateurs qui m'ont précédé, j'aimerais à mon tour vous féliciter de votre élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session. Nous vivons des temps critiques, marqués par des changements révolutionnaires dans la politique mondiale. C'est pourquoi ma délégation est heureuse de voir un dirigeant chevronné et respecté de tous à la tête des travaux de l'Assemblée. Nous sommes certains que votre grande connaissance des affaires internationales vous permettra de diriger nos délibérations avec succès.

Votre prédécesseur, le général Joseph Garba du Nigéria, a présidé la dernière session avec un zèle exemplaire, alors que des événements sans précédent se produisaient, notamment en Europe de l'Est et en Afrique australe. En fait, c'est durant son mandat que le monde a été témoin du succès de la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui a abouti à l'indépendance de la Namibie. Nous lui rendons très sincèrement hommage pour ses efforts inlassables en faveur de la promotion de la paix mondiale.

C'est avec une grande fierté que ma délégation souhaite la bienvenue à la République de Namibie en tant que nouveau Membre des Nations Unies. Nous sommes

M. Mwanambiku (Zambie)

heureux que l'indépendance de la Namibie ait mis un point final au triste épisode du colonialisme sur le continent africain.

Ma délégation est également ravie d'accueillir parmi nous la Principauté de Liechtenstein. L'admission du Liechtenstein à l'Organisation mondiale représente un pas de plus vers la réalisation de l'objectif d'universalité.

Je tiens également à saisir cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude à notre Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts louables qu'il continue de faire pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Depuis la dernière fois où nous nous sommes réunis pour examiner les questions complexes auxquelles le monde est confronté, un certain nombre d'événements se sont passés. Le plus important est bien entendu l'amélioration bienvenue des relations entre les superpuissances, dont le résultat a été la fin de l'époque de la guerre froide et l'apparition d'un processus d'élimination des foyers de tension dans le monde.

Il y a 45 ans, les fondateurs de l'Organisation envisageaient pour l'avenir la création d'un monde où la paix et la sécurité seraient préservées grâce à la coopération et la compréhension internationales. Avec la fin de la guerre froide, l'humanité, pour la première fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale, a la possibilité de réaliser cette vision par l'abolition des armes nucléaires et chimiques et la réduction des armes classiques dans le monde entier.

C'est dans ce contexte que ma délégation se félicite des résultats positifs réalisés récemment dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. A cet égard, l'accord d'élimination d'une catégorie d'armes nucléaires signé en 1987 entre l'Union soviétique et les Etats-Unis constitue un jalon extrêmement important et un pas dans la bonne direction. Les efforts se sont poursuivis depuis sur la voie d'une réduction des missiles stratégiques. Nous attendons impatiemment que se réalise un accord sur un traité concernant les missiles stratégiques, que nous espérons voir signer bientôt. L'objectif ultime reste cependant l'élimination finale et complète de toutes les armes de destruction massive de la surface de la Terre. La réalisation de cet objectif exige la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, proscrivant le perfectionnement des systèmes d'armes de destruction massive. Nous nous réjouissons également des efforts qui continuent d'être faits en vue de la destruction projetée des stocks d'armes chimiques, et nous lançons un appel en faveur d'une interdiction complète de la fabrication de telles armes de destruction.

M. Mwananshiku (Zambie)

Nous avons suivi avec un grand intérêt les négociations de Vienne sur la réduction des armes classiques en Europe. Nous notons avec satisfaction les progrès accomplis et nous savons gré à ceux qui mènent ces négociations.

J'en viens maintenant à l'Afrique australe. Les Etats de première ligne continuent de suivre les événements en Afrique du Sud avec un grand intérêt et une certaine inquiétude. Si nous nous félicitons des "entretiens sur les entretiens" entre l'African National Congress of South Africa (ANC) et le Gouvernement, qui ont eu pour résultat les Minutes de Groote Schuur et de Pretoria, nous demeurons préoccupés par l'augmentation, ces temps derniers, de la violence dans les townships noirs, qui a entraîné de lourdes pertes en vies humaines et de nombreuses destructions.

Nous en appelons une fois de plus au Gouvernement d'Afrique du Sud pour qu'il mette fin sans retard à la violence actuelle dans les townships et en punisse les auteurs. En même temps, nous demandons instamment à toutes les organisations anti-apartheid en Afrique du Sud de faire preuve d'une unité de but face à leur ennemi commun, le système de l'apartheid lui-même.

La communauté internationale a la stricte obligation d'assurer l'élimination de l'apartheid. La Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructives en Afrique du Sud que nous avons adoptée par consensus en décembre dernier demeure un plan pour l'établissement d'un climat propice à des négociations aboutissant à l'élimination finale de l'apartheid.

Nous sommes heureux que l'Assemblée continue d'être unanime dans ses conclusions à savoir que les mesures adoptées jusqu'ici par le régime sud-africain ne constituent pas un changement profond et irréversible, comme le demande la Déclaration, et que par conséquent ce n'est pas le moment de relâcher les sanctions contre l'Afrique du Sud. C'est notre conviction que le peuple opprimé d'Afrique du Sud, que les sanctions étaient supposé aider dans leur lutte contre l'apartheid, est le mieux placé pour juger, quand et comment, les sanctions doivent être levées.

En Angola, des pourparlers entre le Gouvernement et l'UNITA en vue d'une solution pacifique au conflit dans ce pays sont en cours. Nous demandons aux puissances extérieures qui aident l'UNITA de mettre fin à cette assistance pour que les négociations puissent se dérouler dans un climat de paix.

M. Mwanambiku (Zambie)

De même, au Mozambique les initiatives de paix du Gouvernement devraient être encouragées et appuyées. A la fois en Angola et au Mozambique, des millions de gens ont été déplacés par les guerres imposées à ces pays de l'extérieur. En conséquence, de nombreux enfants, femmes et vieillards continuent de souffrir des effets de la déstabilisation. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle augmente l'assistance humanitaire à l'Angola comme au Mozambique.

Les Etats de première ligne et les autres Etats voisins en Afrique australe, qui ont souffert de grandes pertes humaines et de lourds dégâts matériels provoqués par le régime d'apartheid, ont également besoin d'assistance internationale pour reconstruire leur économie. En fait, la politique de déstabilisation menée par l'Afrique du Sud et par ses agents contre les Etats voisins reste inchangée. Dans le cas de mon pays, les activités des bandits de la RENAMO s'accroissent, ce qui entraîne de grandes pertes de vies et de biens. Le cas le plus récent a eu lieu le 26 septembre 1990 dans la province est de la Zambie, où une embuscade de la RENAMO a causé la mort de 10 Zambiens et la destruction de plusieurs véhicules. C'est sur cette toile de fond que nous réitérons notre appel pour une assistance accrue afin de permettre aux pays affectés de reconstruire leur économie comme le prévoit la Déclaration.

Nous suivons avec tristesse la guerre civile au Libéria, qui a infligé des souffrances indicibles à des civils innocents. Nous demandons à la communauté internationale d'envoyer d'urgence une assistance humanitaire au peuple du Libéria afin d'alléger ses souffrances. Nous nous félicitons de l'initiative régionale prise par les pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique occidentale (CEDEAO) pour contribuer à restaurer la paix au Libéria.

Au Sahara occidental, nous félicitons le Secrétaire général ainsi que le Président actuel de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de leurs efforts inlassables en vue d'un référendum sur l'autodétermination.

En ce qui concerne le Cambodge, nous notons avec satisfaction l'unité manifestée par le peuple cambodgien qui a permis la formation du Conseil national suprême. Nous félicitons les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) de leur contribution à ce développement. Nous nous réjouissons d'une transition pacifique dans le cadre du plan mis au point par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

M. Mwananshiku (Zambie)

La Zambie félicite le peuple du Yémen de sa décision historique d'unifier ce pays divisé, en une seule république.

En Corée, nous nous réjouissons des entretiens des Premiers Ministres des deux pays. Nous espérons que cette initiative aboutira à la réalisation des aspirations du peuple coréen, c'est-à-dire l'unification par des moyens pacifiques. Dans le même esprit, la Zambie félicite cordialement l'Allemagne de son unification.

En Afghanistan, nous espérons toujours que les pourparlers récents entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ouvriront la voie à l'établissement d'une paix durable dans ce pays troublé.

Dans le cas de Chypre, nous notons avec regret que, en dépit des tentatives faites par la communauté internationale pour trouver une solution aux problèmes de ce pays, les progrès réalisés paraissent minces. Nous prions donc le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour résoudre la crise et demandons instamment aux parties intéressées de coopérer avec lui.

En Amérique centrale, nous nous réjouissons de constater une transformation d'un conflit en une atmosphère sans précédent de réconciliation nationale et régionale. Nous espérons que ce processus aboutira enfin à une paix, à une stabilité et à un développement régionaux durables.

Nous sommes gravement préoccupés par les événements récents de la région du Golfe. La Zambie entretient des bonnes relations à la fois avec le Koweït et l'Iraq, qui sont membres du Mouvement des non-alignés. Dans le contexte de nos relations amicales avec les deux, nous avons invité l'Iraq à retirer ses forces du Koweït conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et nous avons prié instamment les deux pays de résoudre tous leurs différends actuels par voie de négociations.

La crise du Golfe a eu de nombreuses incidences. C'est ainsi qu'apparemment la question de Palestine a été reléguée à l'arrière plan. Les épreuves des Palestiniens, dont l'Assemblée est saisie depuis 1948, doivent être traitées avec la même audace et la même détermination que celles dont on a fait preuve dans la crise du Golfe. On doit se rappeler qu'il n'y aura pas de paix réelle au Moyen-Orient tant que les droits du peuple palestinien ne seront pas considérés avec équité.

La Zambie continue de croire qu'une conférence internationale devrait être réunie sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et à laquelle toutes

M. Myananshiku (Zambie)

les parties, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seraient représentées. C'est la seule façon de répondre aux préoccupations d'Israël, celles de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et des autres nations arabes.

Deuxièmement, la crise du Golfe a causé de graves problèmes économiques et financiers. Je pense, par exemple, à la perte de revenu que connaissent les pays qui sont proches de la région et dont la communauté internationale exige qu'ils participent à la mise en oeuvre des sanctions. La communauté internationale fait des efforts pour minimiser les pertes financières subies par ces pays. Cependant, rien jusqu'à présent, n'est fait pour aider notamment les pays d'Afrique importateurs de pétrole, dont la situation extérieure a été affectée par l'escalade du prix du pétrole.

M. Mwananghiku (Zambie)

Je tiens à saisir cette occasion pour lancer un appel à la communauté internationale afin qu'elle vienne en aide à ces pays, y compris la Zambie, dont les économies ont été gravement perturbées à la suite de la crise du Golfe.

Le troisième aspect de la crise du Golfe est lié à la politique et, plus particulièrement, à l'application des résolutions du Conseil de sécurité. Depuis le début de la crise du Golfe, le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition d'un territoire par la force a été longuement évoqué à l'Assemblée et au Conseil de sécurité. Il s'agit là, bien entendu, d'un principe fondamental dans les relations internationales auquel la Zambie souscrit pleinement. Nous estimons toutefois que ce noble principe devrait être universellement appliqué : s'il est, bien entendu, de la compétence des Nations Unies d'exiger qu'un pays retire ses forces d'un autre qu'il occupe vi et armis, il est entendu également que cela doit s'appliquer à tous les pays dont les forces occupent illégalement les territoires d'autres pays. C'est la seule façon d'éviter le système de deux poids deux mesures et d'accroître la confiance dans notre organisation.

Passons maintenant à un certain nombre de questions économiques et sociales. Le relâchement des tensions idéologiques et l'amélioration du climat politique qui s'ensuivront offrent l'occasion unique, dès maintenant et dans les prochaines décennies, d'inscrire en priorité à l'ordre du jour mondial la question urgente de la coopération économique. Depuis de nombreuses années, cette question demeure sans solution et, partant, la croissance et le développement économiques n'ont pu s'étendre au monde entier. Au contraire, la situation des pays en développement, notamment de l'Afrique, continue à se dégrader.

L'innovation, la largeur de vues, l'imagination et la sagesse politique sont nécessaires pour résoudre la question des relations économiques, notamment entre le Nord et le Sud. Le statu quo ne saurait être consolidé davantage sans risquer de provoquer une instabilité mondiale. Des problèmes tels que le transfert net de ressources financières en provenance des pays en développement qui s'élevait à 26 milliards de dollars l'an dernier, s'ils persistent, conduiront à la destruction du fondement même de la coopération future.

S'agissant de la crise de la dette extérieure qui existe depuis 1982, les innovations et initiatives récentes offrent un certain espoir. Je citerai l'initiative du sommet de Toronto, la stratégie Brady, et les initiatives françaises et britanniques prises récemment. Mais pour de nombreux pays qui sont touchés, il

M. Mwanambiku (Zambie)

convient de faire davantage pour mobiliser des ressources aux fins d'investissements qui leur permettront de surmonter le problème de la dette.

L'augmentation du nombre de pays à faible revenu qui doivent une grande partie de leur dette aux institutions financières multilatérales est un aspect de cette crise de la dette. Le fardeau du service de la dette envers ces créanciers privilégiés est devenu incompatible avec la reprise de la croissance et du crédit, et c'est une question qui exige de nouvelles solutions.

Dans le domaine de la politique commerciale, une grande incertitude règne quant à l'orientation que prendra le système commercial international. Des experts laissent entendre que les résultats de l'Uruguay Round seront modestes si l'ambiance qui préside actuellement aux négociations continue de prévaloir. Les pays développés se montrent peu disposés à instituer de nouvelles règles commerciales dans le cadre du principe de libre échange à propos des questions relatives aux subventions, tarifs, restrictions quantitatives et autres barrières non tarifaires.

Les questions relatives à l'environnement et au développement ont acquis une importance particulière et méritent d'être reconnues au niveau mondial. Il est tout à fait juste qu'il en soit ainsi. Il est encourageant de constater un attachement commun à la protection de notre environnement dans un nouvel esprit de coopération internationale. A cet égard nous nous réjouissons, en Zambie, de la prochaine Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

L'intérêt irrésistible manifesté par la communauté internationale à l'égard des questions relatives aux droits de l'homme, à la démocratie et de leur rapport avec celles qui sont liées au développement économique révèle le profond désir de voir le progrès de l'homme ancré dans les principes de justice, d'équité et d'autosuffisance. La Zambie se félicite de cet intérêt croissant. Le bilan en matière de droits de l'homme et de démocratie en Zambie témoigne de la fidélité de notre pays aux idéaux de justice sociale et d'équité. Le Gouvernement zambien est enclin à répondre aux aspirations démocratiques de toute la population de Zambie, et s'emploie inlassablement à maintenir cette attitude. Nous nous orientons maintenant vers une politique pluraliste qui contribuera à consolider nos traditions et institutions démocratiques.\*

---

\* Le Président assume la présidence.

M. Mwananghiku (Zambie)

Toutefois, il existe des notions bizarres sur les questions des droits de l'homme et de la démocratie dont la communauté internationale devrait se débarrasser. Il conviendrait, par exemple, de rejeter la tendance qui existe à croire que quelques pays constituent les piliers des droits de l'homme et de la démocratie et qu'ils doivent servir de critère pour juger tous les autres. Le fait que les différentes cultures et l'histoire de la race humaine se sont développées et maintenues dans des circonstances qui sont loin d'être analogues devrait suffire à susciter la disparition rapide de ces notions. Il faut que chaque pays développe des institutions et des structures adaptées à sa propre expérience et qui traduisent les besoins et les aspirations de sa population.

Le fléau insidieux de la drogue ne tolère aucune complaisance. La coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes doit être intensifiée.

De même, le problème du SIDA exige de la communauté internationale qu'elle élabore de nouvelles stratégies pour limiter et éliminer ce fléau. Les incidences de cette maladie s'accroissent, et, dans de nombreux cas, menacent l'unité familiale. Nous devons faire face à ce danger avec le degré d'activisme que l'on attend d'une société menacée d'extinction.

La Zambie attache une grande importance au bien-être des enfants. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption récente par l'Assemblée générale de la Déclaration mondiale relative à la survie, à la protection et au développement de l'enfant et du Plan d'action. Avec l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres instruments connexes, la communauté internationale a désormais fermement établi le cadre politique et exécutif susceptible de favoriser l'émergence d'un environnement qui permette à tous nos enfants de se développer à l'abri de la violence, de la négligence, de la privation, des abus et de l'exploitation.

Pour conclure, je tiens à rappeler que, si la volonté politique existe, nous sommes convaincus que les Etats Membres des Nations Unies pourront faire en sorte que notre organisation joue le rôle important pour lequel elle a été créée, à savoir assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales et promouvoir la coopération et la compréhension entre Etats afin d'assurer le succès du multilatéralisme. Le monde a besoin de paix et de prospérité économique.

M. Mwanambiku (Zambie)

Au fur et à mesure où nous nous rapprochons de la dernière décennie du XXe siècle, œuvrons ensemble, dans l'esprit de l'ordre politique international qui règne actuellement, afin de renforcer la sécurité collective et garantir un monde stable et pacifique aux générations du siècle prochain et au-delà.

M. CENAC (Sainte-Lucie) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais me joindre aux orateurs précédents et vous féliciter à mon tour de votre élection unanime à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous connaissons tous vos remarquables qualités et vos réalisations. Je ne doute donc pas que vous guiderez nos débats jusqu'à une conclusion heureuse dans les mois à venir. Vous pouvez compter sur la coopération sans réserve de la délégation de Sainte-Lucie.

Je souhaite également féliciter votre prédécesseur, le major général Joseph Garba, de l'excellente manière dont il a conduit nos affaires au cours de la quarante-quatrième session.

Cette année, nous avons assisté à la fois à l'augmentation et à la diminution du nombre des Membres de la plus importante organisation mondiale. Je suis heureux de noter une perte numérique avec l'unification du Yémen et l'unification de l'Allemagne. L'unité des peuples de ces deux pays est la preuve éloquente du temps nouveau que nous vivons, un temps d'espoir et de chances à saisir. Ne les gâchons pas.

L'admission d'une Namibie libre et indépendante comme Membre de l'Organisation des Nations Unies au début de cette année a été la réalisation d'un rêve; il a fallu pour cela de nombreuses années de lutte, tant sur le terrain en Afrique du Sud-Ouest, que sur le front diplomatique, ici à New York. Je me félicite, comme chacun ici, que cette lutte ait trouvé une conclusion heureuse et je suis très honoré de souhaiter la bienvenue à la Namibie parmi nous.

Le Liechtenstein également, après deux siècles de relations internationales, a rejoint l'Organisation cette année. J'adresse au Gouvernement et au peuple du Liechtenstein les félicitations de Sainte-Lucie. Nous espérons travailler en étroite collaboration avec eux pendant longtemps.

Ces temps riches de promesses rendent plus urgente l'application du principe d'universalité des Nations Unies. C'est pourquoi Sainte-Lucie appuie les aspirations de la République de Corée à joindre l'Organisation des Nations Unies, car, et comme l'exemple en a été donné deux fois cette année, l'admission à l'Organisation des Nations Unies ne doit pas constituer un obstacle à l'unification d'un pays.

M. Cenac (Sainte-Lucie)

Dans la dernière décennie de ce millénaire le monde se trouve au seuil de nouvelles possibilités, à un carrefour où il faut choisir une direction. On peut emprunter les nouvelles voies de la paix politique et des occasions économiques, ou choisir le status quo ante, "business as usual".

Mais nous, la génération des dirigeants d'aujourd'hui, devons faire des choix soigneusement étudiés, sinon les générations futures nous condamneront pour avoir gaspillé de précieuses chances. Nous ne pouvons pas permettre dans le golfe Persique ou ailleurs, qu'un comportement qui ne soit pas conforme à nos objectifs fasse obstacle à la marche vers le progrès.

La lueur crépusculaire du totalitarisme semble ramener certaines régions du monde au bord de l'effrayante résurgence d'un nationalisme renaissant, menaçant de déclencher un esprit de clocher ethnique latent qui conduira plus sûrement à la balkanisation internationale qu'à l'unité nationale. Si le nationalisme ethnique, en Union soviétique, en Europe de l'Est ou en Afrique du Sud, devient incontrôlable, nous serons plongés dans un monde nouveau et dangereux de politique d'équilibre des pouvoirs, avec des changements permanents dans les coalitions, dont le dénouement ne pourra être qu'une consolidation par la force.

Le nouvel ordre politique doit être étayé, dans le cadre de la Charte des Nations Unies, par un système de sécurité international renforcé, prévoyant le règlement pacifique des différends et pouvant réagir rapidement pour éteindre les incendies avant qu'ils ne deviennent incontrôlables. Dans la présente Décennie du droit international, la règle du droit doit prévaloir dans la conduite des relations internationales. Le droit international ne doit plus jamais resté silencieux face au pouvoir brut.

Dans le même ordre d'idées, le monde a condamné à juste titre l'invasion et l'occupation du Koweït par l'Iraq. Il s'agit d'un acte flagrant d'agression qui laissera longtemps le souvenir d'une infamie, non seulement parce qu'il s'agit d'un acte odieux d'agression d'un grand Etat, militairement puissant, contre un petit voisin plus faible, mais aussi parce qu'il intervient à un moment où la flèche indique la direction de la paix, détruisant ainsi la possibilité d'un nouveau traité de Westphalie, et conduisant de nouveau le monde au bord d'une autre grande guerre.

En tant que petit Etat épris de paix, Sainte-Lucie estime que la position politique de l'Iraq est totalement indéfendable, et nous espérons que l'Iraq

M. Cenac (Sainte-Lucie)

reconnaîtra bientôt que sa position militaire est tout aussi intenable. Sainte-Lucie félicite les membres du Conseil de sécurité de leur coopération sans précédent sur cette affaire, et nous avons déjà pris les mesures intérieures nécessaires pour vérifier que nous respectons pleinement le mandat du Conseil. Nos pensées vont vers les milliers de gens, koweïtiens et étrangers, dont l'existence a été bouleversée par cette invasion.

Enfin, le puissant Iraq a eu tort d'envahir un voisin sans défense, violant ainsi sa souveraineté et son intégrité. Il est juste que les Nations Unies unissent leurs forces pour contraindre l'agresseur à évacuer le Koweït. Car ce qui est juste ne peut jamais être injuste, et ce qui est injuste ne peut jamais être juste.

Alors que la guerre froide est terminée, l'Organisation des Nations Unies, est aussi sortie de son hibernation. Les amis de l'Organisation disent depuis longtemps que si elle n'existait pas il faudrait l'inventer. Sainte-Lucie se félicite qu'elle existe, et soit maintenant dans sa quarante-cinquième année, plus forte et plus vigoureuse que jamais pour résoudre les problèmes que nous ne cessons de créer.

En fait, ces dernières années ont été les années de l'Organisation des Nations Unies. Sans relâche, l'Organisation a poursuivi sa tâche de courtier de la paix, aussi bien dans les guerres civiles qu'internationales, et elle a assumé audacieusement de nouvelles tâches dans le domaine électoral, comme en Namibie et au Nicaragua, afin de garantir que la voix du peuple réclamant l'établissement de la démocratie puisse se faire librement entendre.

Le peuple de Haïti, qui a souffert lui aussi beaucoup trop longtemps, s'est tourné vers l'Organisation pour lui demander qu'elle l'aide à suivre l'élan vers la démocratie qui gagne le monde entier. Les notions légalistes d'interprétation stricte de la Charte ne doivent pas être utilisées pour poser des obstacles sur la voie du peuple haïtien qui cherche à rejeter l'héritage de l'autoritarisme et à reconstruire une économie qui ne peut être décrite que comme déchirée par une guerre. Nous, dans la communauté des Caraïbes, nous voyons notre propre sort lié à celui du peuple de Haïti, non seulement jusqu'aux élections de décembre, mais bien au-delà. Haïti, par conséquent, ne doit pas manquer ce dernier train. Dans le cadre de l'Organisation des Etats américains (OEA), Sainte-Lucie a déjà envoyé une équipe électorale en Haïti. Nous prévoyons d'en faire autant dans le cadre des Nations Unies également.

M. Cenac (Sainte-Lucie)

Les germes de destruction contenus dans l'odieux système d'apartheid ont été enterrés avec la libération de Nelson Mandela et la levée de l'interdiction de l'African National Congress (ANC) d'Afrique du Sud et du Pan Africanist Congress (PAC) d'Asanie, engageant l'Afrique du Sud dans la voie inéluctable de la démocratie authentique. Aucun retour en arrière n'est possible. Sainte-Lucie est par conséquent bouleversée par la lutte fratricide entre l'ANC et les partisans de l'Inkatha qui a coûté tant de vies humaines au cours des dernières semaines. Nous souhaitons que cette querelle interne prenne fin le plus tôt possible et que la voie s'ouvre pour un front uni dans les négociations visant à mettre un terme à l'apartheid. La communauté mondiale n'a démontré que le mois dernier son unanimité sur la question du racisme, en adoptant par consensus la résolution sur l'apartheid lors de la reprise de la session de l'Assemblée générale consacrée à ce sujet. Nous estimons que les victimes de l'apartheid devraient au moins en faire autant en signe de solidarité.

M. Cenac (Sainte-Lucie)

Sainte-Lucie se félicite des mesures prises jusqu'ici pour mettre une fin longtemps attendue à l'apartheid, mais tient à faire savoir une fois pour toutes que l'annulation des sanctions économiques ne sera justifiée qu'après qu'une véritable démocratie aura vu le jour en Afrique du Sud, grâce à l'adoption d'un système fondé sur le principe "une personne, un vote".

Malheureusement, nous sommes toujours en présence de certains problèmes qui se sont révélés insolubles et qui résistent donc au courant de changements et de conciliation qui déferle sur le monde. L'Intifada palestinienne dure depuis plus de 1 000 jours et se poursuit toujours sans que nous en voyions la fin. Le rêve palestinien d'une patrie semble ainsi plus éloigné que jamais, après avoir subi un dur coup en raison des terribles événements actuels dans la région du golfe Persique.

Les longs conflits en Angola, au Mozambique et dans la corne de l'Afrique n'ont pas encore connu de solution définitive, et les nouveaux problèmes au Libéria nous préoccupent beaucoup. Il en va de même à Chypre, où aucun progrès n'a été enregistré dans les discussions entre les dirigeants des deux communautés chypriotes.

Toutefois, dans d'autres régions comme le Cambodge et le Sahara occidental, nous sommes sur la voie de règlements globaux, et Sainte-Lucie continue à appuyer les efforts et le travail de l'ONU.

Malgré la persistance de zones de conflit, le monde, pour la première fois depuis de nombreuses décennies, s'est sérieusement rapproché de la possibilité d'une paix internationale. D'un coup de baguette politique, nous sommes à la veille de réviser la définition historique de l'Est et de l'Ouest. La définition traditionnelle du Nord et du Sud doit aussi être revue, ce qui nécessitera une décision politique de nature économique qui transformera le Plan d'action pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement en un plan économique et fiscal pour le développement du Sud.

Puisque la majorité des buts et objectifs de la troisième Décennie pour le développement n'ont pas été atteints, il est vital, surtout dans le climat économique international changeant actuel, que les objectifs de la quatrième Décennie, que, j'espère, nous adopterons unanimement dans les prochaines semaines, soient examinés avec sérieux et détermination par le Nord et le Sud afin de favoriser leur réalisation avec tout l'empressement voulu.

M. Cenac (Sainte-Lucie)

Nous avons adopté en mai dernier la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, afin que soient matérialisés les droits fondamentaux de tous les êtres humains à une vie exempte de famine, de pauvreté, d'ignorance, de maladie et de crainte.

A notre avis, cette déclaration illustre un consensus international sur la grave situation économique des pays en développement dans leur ensemble. Près d'un milliard d'individus dans les pays en développement vivent toujours dans un état de famine chronique et de malnutrition, et de 13 à 18 millions d'entre eux meurent de faim chaque année.

L'année dernière, les économies de marché développées ont connu une croissance de 3,5 %, poursuivant leur plus longue période d'expansion économique d'après-guerre. Toutefois, parallèlement à cette expansion, la croissance dans les pays en développement en 1989 a été à son plus faible niveau depuis six ans, en baisse de près de 1,5 % par rapport à l'année précédente, même si la valeur globale de leurs exportations a augmenté de quelque 80 milliards de dollars.

Dans ma propre région, l'Amérique latine et les Caraïbes, les années 80 ont reçu l'appellation appropriée de "décennie perdue". A la fin de 1989, le produit réel par habitant dans la région était au même niveau qu'il y a 13 ans. Le taux de croissance est passé de 5,5 % dans les années 70 à à peine plus de 1 % dans les années 80. Il s'en suit que le produit intérieur brut par habitant cette année est inférieur de près de 10 % à ce qu'il était en 1980.

Entre 1980 et 1988, les termes de l'échange pour l'Amérique latine ont baissé d'environ 25 %. Mais la baisse a été encore plus forte pour l'Afrique et l'Asie occidentale, atteignant près de 40 %. Une grave crise économique a été évitée en raison d'une baisse presque équivalente des prix des combustibles pendant la même période, soit environ 50 %. Toutefois, à l'heure actuelle, les termes de l'échange continuent de se détériorer pour de nombreux pays en développement non exportateurs de pétrole depuis que le coût des combustibles est encore en hausse par suite de la crise dans la région du golfe Persique, donnant un dur coup à l'ensemble de la population dans le Sud et aux maigres réserves collectives de devises étrangères de nombreux pays pauvres. Cela pourrait engendrer une situation économique très difficile, vu que la plupart des pays affectés ont entrepris les années 90 avec le fardeau de la stagnation récessionniste des années 80 et leurs lourdes dettes extérieures.

M. Cenac (Sainte-Lucie)

Alors que nous entrons dans la dernière décennie du siècle, la région d'Amérique latine et des Caraïbes continue d'être frappée par des problèmes sérieux, dont la désuétude croissante de leurs biens d'équipement et de leur infrastructure matérielle, l'écart grandissant entre les profonds changements technologiques se produisant dans le monde et leur faible mise en oeuvre dans la région, ainsi que la frustration ressentie par un nombre croissant de personnes qui tentent de s'insérer dans la population active. De fait, 1990 pourrait fort bien être la troisième année consécutive de décroissance par habitant en Amérique latine.

Dans la décennie des années 80, l'interaction politique en Amérique latine a été plus grande, mais les organismes publics ont été affaiblis. Tandis que la participation politique populaire est devenue le modus vivendi, les ajustements structurels ont entraîné un coût social extrêmement élevé chez les classes moyennes et populaires. C'est ainsi qu'un grand nombre d'individus ont fait des gains politiques tout en perdant graduellement un appui économique.

Les nouvelles démocraties sont souvent menacées par une absence de bases économiques qui permettent un taux de croissance égal du développement économique et politique. La "Enterprise of the Americas" du Président George Bush, reposant sur les trois piliers que sont le commerce, l'investissement et la réduction de la dette, est donc opportune.

Pour relever ces défis, notre région a pris de nombreuses initiatives audacieuses visant à la consolidation et au soutien des possibilités économiques de la région. En tête de ces initiatives figure l'intégration économique des 34 millions d'habitants des Caraïbes dans la grande sous-région continentale latino-américaine. Ces initiatives ont été fortement stimulées par les gestes récents posés par le Gouvernement du Mexique, tant au sein de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes que par le Président Carlos Salinas de Gortari lui-même.

Dans la sous-région du Commonwealth des Caraïbes, nous nous réjouissons énormément de voir que s'écroulent les motifs historiques, linguistiques, démographiques et autres qui nous ont longtemps séparés de l'Amérique latine, car nous avons fini par admettre que ce qui nous unit importe davantage que ce qui nous sépare. Nous espérons fermement que s'approfondira le processus d'intégration, conscients de la nécessité de se conformer aux clauses sur la nation la plus favorisée de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

M. Cenac (Sainte-Lucie)

Quoique Sainte-Lucie ne fasse pas partie des pays les moins avancés, ces derniers font l'objet de nos plus grandes préoccupations. Tandis que les 300 à 400 millions d'habitants de l'Europe occidentale envisagent un avenir heureux et prospère au-delà du point tournant que représente l'"Europe continentale" de 1992, les 300 à 400 millions d'habitants des pays les moins développés ne peuvent qu'envisager un sombre avenir économique.

Dans les années 80, la croissance dans les pays les moins développés a été inférieure aux prévisions, n'atteignant que le tiers des 7,2 % prévus dans le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, adopté en 1981. Ce résultat a été aggravé par un déclin des investissements dans les pays les moins avancés d'environ 2 % par année au cours des années 80, et la production agricole dans ces pays, durant la même période, n'a pas augmenté au même rythme que la croissance démographique. Tant la part des exportations mondiales que les termes de l'échange des pays les moins avancés se sont engagés sur une pente descendante apparemment inévitable, alors que l'objectif modeste de 0,15 % en matière d'aide publique au développement, sur lequel ils comptaient, n'a pas été atteint.

M. Cenac (Sainte-Lucie)

Le fait que, le mois dernier, la réunion de Paris n'a pas été en mesure de s'entendre sur un nouvel objectif d'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés est par conséquent des plus décourageants.

Le fait que neuf des 42 pays les moins avancés sont en outre de petits pays en développement insulaires constitue également pour ces pays une énorme difficulté de plus.

Dans un monde en mutation économique rapide, les petits pays en développement insulaires luttent pour suivre la cadence, accablés comme ils le sont par toute une gamme de problèmes particuliers de développement, dont la faiblesse des dotations en ressources; la dépendance de quelques produits de base d'exportation; des marchés intérieurs extrêmement restreints; des possibilités limitées d'industrialisation et, partant, de faibles possibilités d'importation en échange de leurs produits; la dépendance presque totale des capitaux et d'une infrastructure sociale et physique étrangers, et - et ce n'est assurément pas le moindre de ces problèmes - la propension aux catastrophes naturelles.

En 1980, près de 90 % du produit intérieur brut de mon pays a été détruit par un ouragan. Plus récemment, les Fidji ont subi un sort comparable, perdant plus de 40 % de sa production de sucre. Les Tonga se sont trouvées dans la même situation en 1982, à la suite du passage d'un ouragan qui a détruit 50 % des habitations et 90 % de la récolte de bananes. Sainte-Lucie se réjouit par conséquent que, dans le cadre du cinquième cycle de programmation, davantage de ressources aient été mises à la disposition de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement à titre de secours en cas de catastrophe. Le succès de la première Réunion d'experts gouvernementaux des pays en développement insulaires et des pays et organisations donateurs qui s'est tenue en juin de cette année est un autre événement positif à notre avis. En reconnaissant que les petits pays en développement insulaires connaissent des problèmes particuliers et que leurs besoins sont différents de ceux des pays en développement en général, la communauté mondiale a franchi là, pour la première fois, un petit pas dans la bonne direction.

La stagnation du commerce international au cours de la décennie écoulée a laissé en héritage aux pays développés à économie de marché une forme résiduelle de protectionnisme qui ne saurait être justifiée par les tendances au chômage que ces pays connaissent actuellement. Les mesures non tarifaires continuent de réduire le commerce mondial de plus de 300 milliards de dollars chaque année. Le succès des négociations d'Uruguay, qui doivent prendre fin dans les prochains mois, devrait

M. Cenac (Sainte-Lucie)

permettre d'introduire un régime commercial plus libéral, à l'avantage du Nord comme du Sud.

Nous, membres du Groupe des Caraïbes pour la coopération dans le domaine du développement économique (CGCED), bien qu'étant parties à un certain nombre d'arrangements commerciaux préférentiels, avons subi des baisses des prix unitaires moyens de l'ensemble de nos exportations. Ce qui veut dire qu'au cours de la décennie écoulée, nous avons dû exporter de plus en plus de biens pour pouvoir maintenir le niveau de nos revenus. Et si, dans l'ensemble, nos exportations de produits manufacturés n'avaient pas augmenté de façon modeste, le déclin des prix des produits primaires se serait répercuté de façon négative sur notre bilan tout entier.

Côté positif, les perspectives d'assistance au développement multilatéral se sont améliorées l'année dernière, les engagements ayant atteint 35 milliards de dollars, dont 2 milliards d'engagements au titre des activités opérationnelles des Nations Unies. Et les transferts nets de ressources à destination des pays en développement, par le biais de prêts multilatéraux de développement, se sont élevés d'environ 3,5 milliards de dollars.

Le processus d'intégration économique du monde en développement s'est également amélioré l'année dernière alors que nous, au sein de la Communauté des Caraïbes, donnions un nouvel élan à nos relations commerciales dans le cadre du Traité de Chagaramus et que nous assistions à la signature de l'Accord du Forum de coopération économique des pays d'Asie et du Pacifique, du Traité de l'Union du Maghreb arabe et de l'Accord du Conseil de coopération arabe.

Je dirai donc pour terminer que bien que l'on voie se profiler à l'horizon une nouvelle aube politique, il nous faut saisir notre chance dans le domaine économique également, en particulier pour ce qui est des pays en développement, car le calme politique ne peut s'épanouir au milieu de la privation économique et sociale.

M. BULL (Libéria) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation du Libéria, vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session. Permettez-moi également de vous exprimer nos meilleurs vœux de succès dans l'exécution des responsabilités attachées à cette haute fonction. Je puis vous assurer que la délégation du Libéria est prête à coopérer

M. Bull (Libéria)

entièrement avec vous dans cette entreprise. En fait, nous sommes certains que grâce à vos qualités de diplomate expérimenté et à votre vaste connaissance des affaires internationales, la présente session ne manquera pas d'enregistrer des succès louables, contribuant ainsi à la réalisation des nobles objectifs des Nations Unies.

J'ai également le plus vif plaisir à exprimer la sincère gratitude de ma délégation à votre illustre prédécesseur, l'Ambassadeur Joseph Garba, fils éminent du Nigéria et de l'Afrique, pour l'extrême efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Ma délégation félicite le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, de ses efforts inlassables en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Son dévouement désintéressé à l'Organisation des Nations Unies a permis de mieux faire apprécier le rôle que la diplomatie multilatérale est capable de jouer dans la réalisation d'un rêve cher à l'humanité - un environnement international stable.

Nous souhaitons la bienvenue à la République de Namibie qui participe pour la première fois à une session ordinaire de l'Assemblée générale en qualité d'Etat souverain et indépendant. Ma délégation souhaite également la bienvenue à la Principauté de Liechtenstein, Membre le plus récent de notre organisation.

C'est avec une profonde tristesse que je suis venu à cette tribune, puisque, alors même que je parle, une tragédie continue de frapper mon pays, le Libéria - un pays qui a accédé à l'indépendance il y a 143 ans, indépendance née de l'aspiration inhérente à l'homme à être libre et à pouvoir décider de son propre destin.

Le Libéria, la plus ancienne République d'Afrique et Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, est aujourd'hui le théâtre d'une guerre civile brutale et dévastatrice. Le Libéria, pays qui, durant presque toute son existence en tant que nation, a connu la paix et la stabilité, est aujourd'hui déchiré par la guerre. Le Libéria, un pays de près de 3 millions d'habitants a été pratiquement détruit, sa population décimée et des centaines de milliers de personnes ont été contraintes de chercher refuge à l'étranger ou sont devenues des personnes déplacées dans leur propre patrie.

M. Bull (Libéria)

Je prends la parole au nom de ces victimes innocentes de la guerre civile pour demander à la communauté internationale de mettre fin à cette guerre, une guerre qui continue à infliger des pertes incalculables de vies et de biens matériels. Au nom de tous les Libériens que j'ai le devoir de représenter ici aujourd'hui, je demande à l'Organisation de mettre fin à cette tragédie.

Comme les Membres le savent, cette crise a éclaté le 24 décembre 1989, et elle a continué sans rien perdre de son intensité jusqu'à aujourd'hui, et il n'y a pas de fin en vue.

Des tentatives antérieures faites pour régler de façon pacifique le conflit se sont révélées vaines. Des appels ont été lancés à l'Organisation des Nations Unies et à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour convaincre toutes les parties d'ouvrir des négociations visant à résoudre pacifiquement la crise. Plus tard, le Conseil libérien des Eglises a cherché à servir de médiateur dans le différend, et quand il a échoué, les chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont fait des tentatives de médiation.

A la suite d'une détérioration plus grave encore de la situation, nous avons lancé un appel au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le 31 juillet 1990 pour que le Conseil de sécurité soit saisi de la question. En fait, nous avons soutenu que le conflit libérien ne pouvait être considéré comme une question purement interne, étant donné que plus de 500 000 Libériens étaient réfugiés dans les pays africains voisins, et que la poursuite du conflit aurait un effet négatif sur la stabilité de la sous-région, mais également sur la paix et la sécurité internationales.

Après consultation avec les membres du Conseil de sécurité, il a été décidé que l'Organisation des Nations Unies remettrait le dossier à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui auparavant avait servi de médiateur dans le conflit.

C'est sur cette toile de fond que les chefs d'Etat et de gouvernement du Comité de médiation de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), réunis à Banjul, en Gambie, le 6 août 1990, ont proposé un plan de paix, qui demandait notamment : premièrement, un cessez-le-feu immédiat; deuxièmement, l'envoi d'une force de maintien de la paix ou d'un groupe de contrôle du cessez-le-feu (ECOMOG) pour assurer le maintien du cessez-le-feu; troisièmement, la réunion d'une conférence nationale de tous les partis politiques libériens et de

M. Bull (Libéria)

tous les autres groupes intéressés en vue de consultations sur la formation d'un gouvernement provisoire, à large base; et quatrièmement, la tenue d'élections libres et équitables dans un délai de 12 mois.

Comme nous le savons, ECOMOG a été utilisé au Libéria. A une conférence qui s'est tenue à Banjul, un groupe de Libériens, représentant tous les partis politiques reconnus et les groupes intéressés, ont élu un gouvernement provisoire. Plus tard, le 9 septembre 1990, le dirigeant libérien, le Président Samuel Doe, a été tué.

En dépit de ces événements, la guerre civile continue. La majorité du peuple libérien est la victime infortunée de cette situation. Le peuple libérien ne devrait pas continuer de se voir refuser son droit inaliénable à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur dans un environnement politique pacifique et stable de son choix.

En fait, les événements récents au Libéria devraient nous enseigner que le changement politique par la violence ne fait que perpétuer un cycle de violence et que le plus grand espoir pour le pays se trouve dans le développement et la protection de ses institutions démocratiques.

Nous renouvelons donc notre appel à toutes les factions de la guerre civile pour qu'elles acceptent un cessez-le-feu immédiat et ouvre d'urgence un dialogue, afin de résoudre le conflit pacifiquement, comme l'envisage le plan de paix CEDEAO. Il faudrait se souvenir que, tant que le conflit n'est pas résolu, ce sera le peuple libérien qui continuera de souffrir.

Maintenant cependant, manifestons notre profonde reconnaissance à tous les pays et à toutes les organisations de secours qui, sans hésiter, ont offert nourriture, vêtements, refuge et autre assistance à mes concitoyens qui étaient obligés de fuir le Libéria, ainsi qu'à ceux qui étaient déplacés dans le pays. Nous remercions également tous les pays et toutes les personnes qui continuent de servir d'intermédiaires dans la crise du Libéria, et nous demandons à Dieu de vous bénir, tous.

De même, nous demandons à ces nations, à ces institutions et à ces personnes qui, d'une façon ou d'une autre ont contribué ou continuent de contribuer à infliger des souffrances au Libéria, de mettre fin à la guerre civile.

La vague de démocratisation qui a balayé l'Europe de l'Est doit pouvoir gagner des pays tels que le Libéria. Et l'Organisation des Nations Unies a la responsabilité morale d'ouvrir la voie à la liberté et au développement des institutions démocratiques dans le monde.

M. Bull (Libéria)

C'est en raison du rapprochement entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et la fin de la guerre froide que des possibilités se sont présentées pour des nations. C'est ainsi que nous voyons le monde actuellement uni contre l'agression de l'Iraq et son occupation du Koweït. Une Allemagne jadis divisée a été réunie. En Europe de l'Est, des pays qui jusqu'ici vivaient sous des systèmes rigidelement contrôlés respirent l'air frais de la liberté et de la démocratie. Dans ce contexte, la délégation du Libéria espère que la nouvelle coopération entre partenaires permettra de trouver des solutions durables aux conflits du Cambodge, de Chypre, du Moyen-Orient, du Sahara occidental, de la péninsule coréenne et de l'Amérique centrale. Nous accueillons avec joie et nous appuyons les suggestions en faveur de la réunification des deux Corée et de son admission en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies.

En fait, le plan de paix CEDEAO est un résultat direct de la volonté renouvelée des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de respecter l'Article 52 de la Charte, qui encourage la solution de conflits par voie d'arrangements régionaux.

Mais il reste encore beaucoup à faire. Il semble qu'il y ait un besoin urgent de jeter un regard nouveau sur la Charte de l'Organisation des Nations Unies, notamment sur la disposition prévoyant la non-ingérence dans les affaires internes des Etats Membres. Peut-être l'examen du problème par le Secrétaire général nous a-t-il fourni une réflexion apaisante quand, dans son rapport de 1990 sur les activités de l'Organisation il a dit :

M. Bull (Libéria)

"Il est de plus en plus fréquent que la distinction ne puisse plus être faite aussi aisément que naguère entre les dangers que courent la sécurité nationale et ceux qui pèsent sur la sécurité internationale. Nombre de pays pâtissent ainsi de troubles civils extrêmement meurtriers dont les répercussions s'étendent au-delà des frontières nationales. La désintégration des pouvoirs publics et de la société civile dans un pays et les massacres insensés commis dans un autre sont deux exemples particulièrement consternants. Le séparatisme - phénomène par trop répandu - cause des difficultés non seulement aux pays directement touchés mais aussi à ses voisins immédiats. L'anarchie dans un Etat se traduit par des migrations massives qui peuvent en faire chanceler un autre." (A/45/I, p. 17)

La situation qui règne au Libéria répond sans aucun doute à cette description. En l'occurrence, la loi de la nécessité supplante la norme juridique. Dans l'intérêt de l'humanité, l'Organisation des Nations Unies est contrainte et mise au défi de prendre des mesures pour restaurer la paix au Libéria.

Les droits de l'homme ou d'un peuple doivent-ils être violés? Un peuple doit-il se voir infliger souffrances et destructions pendant que les Nations Unies gardent le silence sous prétexte que les problèmes sont perçus comme étant d'ordre interne? C'est aux Nations Unies de décider. Les droits de tous les peuples sont en fait indivisibles, et si les Nations Unies sont fidèles à leurs obligations morales au titre de la Charte elles doivent agir rapidement lorsque se déroulent des tragédies humaines où que ce soit dans le monde - dans le golfe Persique, sur la côte occidentale de l'Afrique ou ailleurs.

Au Libéria, il est urgent de mettre un terme aux combats, de mettre en place le gouvernement intérimaire, de démilitariser et de désarmer nombre de personnes qui possèdent des fusils et d'autres armes de destruction. La tâche primordiale qui incomberait à ce gouvernement serait d'organiser et de tenir des élections libres et équitables sous contrôle international dans un délai de 12 mois. Panser les blessures nationales, réinstaller plus de 2 millions de Libériens déplacés et reconstruire le pays et son économie qui ont été dévastés par la guerre, telles sont également les tâches immenses qu'il convient de réaliser. Il faut également redonner foi au peuple libérien qui subit des tortures mentales et physiques.

M. Bull (Libéria)

Afin de résoudre ces problèmes auxquels est confronté le Libéria, nous prions les Membres de l'Organisation et le Secrétaire général d'aider de toute urgence le Libéria à réaliser les trois objectifs fondamentaux suivants : premièrement, les Nations Unies sont priées d'utiliser leur autorité et leur influence morale pour mettre un terme à la guerre civile et soutenir l'initiative de paix en cours; deuxièmement, l'organisation mondiale est priée de fournir une aide humanitaire de toute urgence aux Libériens déplacés et une assistance matérielle et financière pour leur permettre de se réinstaller et de reconstruire le Libéria dévasté par la guerre; et troisièmement, le peuple libérien souhaite mettre en place des institutions démocratiques et prie les Nations Unies de lui fournir une assistance technique pour assurer la surveillance des élections démocratiques au Libéria.

Alors que nous approchons du XXI<sup>e</sup> siècle, il est urgent et nécessaire que la communauté internationale consacre ses énergies et ses ressources à l'examen des questions qui demeurent à l'ordre du jour du XX<sup>e</sup> siècle. Si nous souhaitons régler les conflits de façon durable, nous devons également faire preuve de la détermination nécessaire pour promouvoir la coopération afin de remédier aux inégalités dans les relations économiques internationales. Les disparités entre la richesse du Nord et la pauvreté du Sud sont consternantes. Nous devons par conséquent veiller à ce que l'affrontement Est-Ouest ne soit pas supplanté par une division imminente Nord-Sud.

L'une des questions pertinentes qui subsiste sur le problème du sous-développement qui pèse en particulier sur le tiers monde. L'abjecte pauvreté qui se manifeste par l'ignorance, la maladie et divers fléaux sociaux met les Etats au défi d'y remédier. A cet égard, il est possible d'élaborer des solutions concrètes si une action internationale concertée est lancée dans le but de combler le fossé qui s'élargit dans le domaine de la prospérité économique entre le Nord et le Sud. La délégation libérienne s'est associée à la recommandation de la Commission Sud qui prévoit, sous les auspices des Nations Unies, de convoquer périodiquement des sommets de dirigeants d'un groupe représentatif des pays développés et en développement afin d'examiner la situation économique mondiale, notamment les relations d'interdépendance entre les diverses composantes de l'économie mondiale. Le Libéria demeure plus que jamais convaincu que l'Organisation des Nations Unies dont le statut est actuellement renforcé dispose de l'équilibre et de la volonté requis pour relever ces défis.

M. Bull (Libéria)

Le Libéria, Membre fondateur de l'Organisation, connaît actuellement une tragédie nationale. Aujourd'hui, l'histoire nous ordonne de représenter la conscience de notre peuple et de prier les Nations Unies de traiter avec la plus grande urgence la situation au Libéria et de contribuer à mettre immédiatement un terme à cette guerre civile tragique.

Il y a quelques jours, dans cette même salle, 71 chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés à assurer un meilleur avenir aux enfants. Nos enfants, les enfants libériens, tout comme d'autres enfants dans le monde saignent, sont malades, meurent de faim, sont sans abri et, ce qui est encore plus dramatique, sont sans espoir. Cette organisation peut-elle tolérer que la destruction non seulement de l'avenir du Libéria mais de l'avenir du monde entier passe inaperçue? Je vous demande, au nom de Dieu et de l'humanité de venir en aide au Libéria en reconnaissant que nous sommes véritablement les gardiens de nos frères.

**ORGANISATION DES TRAVAUX**

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : J'aimerais maintenant donner aux membres un aperçu du programme provisoire des réunions plénières pour le reste du mois d'octobre.

Le mardi 16 octobre au matin, l'Assemblée examinera le point 10 "Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation"; le point 20, "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Comité consultatif juridique afro-asiatique"; le point 21, "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains"; le point 24, "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain"; et le point 149, "Attribution du statut d'observateur au Comité international de la Croix-Rouge, eu égard au rôle et aux mandats particuliers qui lui ont été assignés par les Conventions de Genève du 12 août 1949".

Le mardi 23 octobre, l'Assemblée examinera le point 14, "Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique". Dans l'après-midi de ce même jour, l'Assemblée abordera également le point 150, "Dixième anniversaire de l'Université pour la paix".

Le mercredi 24 octobre, dans la matinée, l'Assemblée tiendra une réunion pour marquer le quarantième anniversaire de la coopération technique multilatérale pour le développement dans le cadre du système des Nations Unies.

Le 25 octobre, dans l'après-midi, l'Assemblée examinera le point 26, "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique"; le point 25, "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes"; le point 30, "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine"; le point 22, "Application de la Déclaration sur le droit des peuples à la paix"; le point 31, "Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud"; et le point 29, "La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales".

**Le Président**

Je rappelle aux membres que, lorsque l'Assemblée a choisi le lundi 16 septembre 1991 comme date de clôture de la quarante-cinquième session, elle a aussi arrêté le mardi 18 décembre 1990 comme date d'ajournement jusqu'à l'année suivante. Nous devons donc essayer de terminer nos travaux à cette date.

De plus, je veux informer les représentants que la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement aura lieu les jeudi 1er et vendredi 2 novembre. La Conférence sera ouverte par le Secrétaire général.

Le projet de calendrier que je viens de mentionner figurera dans le procès verbal de cette séance et dans le Journal. Si des changements sont apportés d'ici là, j'en informerai l'Assemblée.

La liste des orateurs pour tous les points que je viens de mentionner est maintenant ouverte.

La séance est levée à 17 h 50.